

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir MME TENENBAUM) - Mme HILY (pouvoir MME MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. BORDAT (pouvoir M. HAMEAU) - Mme FERRIERE (pouvoir MME KOENDERS) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme MILLE (pouvoir M. BICHOT) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Primitif pour l'exercice 2018

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel , expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2018 (BP 2018), dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 20 novembre 2017.

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Équilibres généraux du Budget Primitif 2018

Le budget général de la Ville comprend désormais uniquement le budget principal suite à la clôture du budget annexe de l'Auditorium par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2016.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2017, il a été décidé, dans le cadre d'une démarche de mutualisation avec Dijon Métropole et d'une recherche de simplicité, d'adopter la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2018 avec l'accord du comptable public de la Ville de Dijon.

Ce changement de nomenclature emporte deux conséquences :

- Il n'y aura aucun reste à réaliser (en investissement), ni charges et produits à rattacher (en fonctionnement) en 2017 ;
- La maquette budgétaire ne présente pas le budget de l'année N-1 (2017) laquelle est régit par la nomenclature M14.

Pour l'année 2018, le budget s'élève :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 251 965 480 € contre 251 986 989 € au BP 2017, soit - 0,008 % ;

- en mouvements réels : 232 286 430 €, contre 231 031 167 € au BP 2017, soit +0,55 %.

Les évolutions, en opérations réelles et en millions d'euros, s'établissent comme suit :

Section	Dépenses			Recettes		
	BP 2018	BP 2017	%	BP 2018	BP 2017	%
Fonctionnement	187,34 M€	188,09 M€	-0,40%	205,30 M€	207,47 M€	-1,07%
Investissement	44,95 M€	42,94 M€	+ 4,68%	26,99 M€	23,56 M€	+ 14.81%
TOTAL	232,29 M€	231,03 M€	+ 0.55%	232,29 M€	231,03 M€	+ 0.55%

Les points majeurs de l'équilibre financier sont les suivants :

1- Un volume d'investissement soutenu, assurant le soutien à l'économie locale

Le budget 2018 dégage ainsi, une capacité d'investissement importante (dépenses d'équipement) de 35,6 M€, soit un niveau plus élevé que l'an dernier à périmètre constant (32,4 M€ au BP 2017).

2- Un budget qui assure la poursuite des objectifs et actions prioritaires de la municipalité dans un contexte budgétaire pourtant contraint

Les principales priorités politiques de la municipalité sur la mandature :

- **la sécurité des Dijonnaises et des Dijonnais**, dans une période de risque terroriste toujours élevé. Dans ce contexte, le budget primitif 2018 intègre les crédits nécessaires au renforcement de la police municipale : recrutement progressif de 15 agents supplémentaires qui permettra d'atteindre en 2018 un effectif de 30 agents, équipements de ces agents avec des pistolets à impulsion électrique (type Taser), renforcement des moyens dédiés au gardiennage des équipements municipaux, renforcement de la vidéoprotection ;

- **le développement durable et la maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal**, avec les principaux axes de travail suivants :

- la « sanctuarisation » d'une enveloppe spécifiquement dédiée aux investissements d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux, avec pour principal projet 2018 la fin de la rénovation thermique du groupe scolaire Beaumarchais ;
- la poursuite de la rationalisation du patrimoine municipal au travers de la cession de bâtiments anciens, peu fonctionnels et énergivores ;
- la poursuite de la montée en puissance du « zéro phyto » et de la gestion différenciée de l'entretien des espaces verts ;

- **la réussite éducative de la petite enfance à l'adolescence**, avec la poursuite de la rénovation du patrimoine et des restaurants scolaires, ou bien encore le maintien d'une offre de garde dense, en régie, ou via l'achat de places auprès de prestataires privés, malgré le contexte budgétaire contraint ;

- **le rayonnement culturel et touristique de la commune** au travers notamment des deux projets-phares de la mandature que constituent la seconde et ultime tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts et la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (dont le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - CIAP, la restauration de la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem et la subvention pour la scénographie du Pôle Culturel) ;

- **la rénovation progressive des équipements sportifs** avec des investissements prévus par la Ville sur différentes structures, en complément des investissements portés par Dijon Métropole dans son champ de compétence (fin des travaux de démolition-reconstruction de la tribune Est du stade Gaston Gérard et début des travaux de restructuration du centre nautique du Carrousel) ; le budget primitif 2018 intègre ainsi différents investissements de rénovation sur les équipements suivants : Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, Salles Jean Masingue et Boisselot, piscine de la Fontaine d'Ouche et Stade Epirey ;

- **la poursuite des actions menées en matière de rénovation urbaine**, avec, notamment, l'opération Via Romana (construction de logements à loyer modéré suite à la démolition des deux bâtiments « Stalingrad ») ;

- **la politique commerciale et d'attractivité**, particulièrement pour ce qui concerne le centre historique de la commune. En 2017, plusieurs actions phares seront ainsi menées en la matière :

- la poursuite de la rénovation des halles centrales ;
- l'animation du centre-ville un dimanche sur deux dans le cadre de la Zone touristique Internationale (ZTI) et l'ouverture de commerces ;
- l'amélioration de l'attractivité du centre-ville par les actions au titre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;
- la mise en valeur du centre-ville historique dans la continuité du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO : embellissement des façades et de l'éclairage des bâtiments de la rue de la Liberté, rénovation de la porte St Pierre et d'un pilier de l'ancienne Eglise St Philibert, travaux divers de protection des murs, grilles et portes du secteur sauvegardé ;

- **la modernisation de l'administration municipale et le renforcement de l'e-administration**, avec des objectifs sous-jacents, selon les cas, de simplification des démarches pour les usagers, de développement durable, ou bien encore de davantage d'efficacité de l'action communale : l'année 2018 sera ainsi marquée principalement par la première année de mise en œuvre du marché public de gestion connectée de l'espace public, lequel intègre, en particulier, la mise en place d'un poste de commandement (PC) unique en lieu et place des différents postes de commandement préexistants, souvent redondants et équipés de matériels obsolètes ;

3- Une stabilité des taux d'imposition ménages par rapport à 2017

Conformément à la stratégie annoncée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 20 novembre 2017, le budget primitif 2018 est construit sur une hypothèse de taux d'imposition constants par rapport à 2017.

Cette décision répond ainsi à une stratégie municipale qui se veut désormais plus pragmatique et réactive en la matière, dans un contexte d'absence problématique de visibilité pluriannuelle sur des paramètres fondamentaux pourtant nécessaires à la construction du budget :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui reste globalement stable au plan national en 2018 même si son mode de calcul se traduit par une légère baisse pour la Ville ;
- une incertitude totale sur l'évolution de celle-ci en 2019 et les années suivantes avec les nouveaux objectifs de contractualisation prévus entre l'Etat et les grandes collectivités à partir de 2018 ;
- la mesure d'allègement de la taxe d'habitation prévue par le Gouvernement devrait s'avérer neutre pour les collectivités locales, tant en termes de recettes qu'en termes de préservation de leur « pouvoir de taux » pour 2018. Par contre, les années suivantes sont plus incertaines sur l'autonomie fiscale des collectivités sur cette taxe ;
- quelle stratégie de la future majorité nationale va être mise en place en matière de statut et de

rémunération des fonctionnaires ;

En tout état de cause, cette stabilité des taux d'imposition garantit d'ores et déjà que la Ville de Dijon demeurera en 2018, **l'une des cinq grandes villes de France les moins chères en matière de taxe d'habitation**, traduction du maintien d'une politique d'abattements (réduction de la valeur locative, base de calcul de l'imposition) particulièrement favorables aux ménages dijonnais.

Malgré ce contexte budgétaire toujours contraint, la municipalité a, en effet, systématiquement décidé depuis 2001, et ce sera de nouveau le cas en 2018 :

- de conserver un abattement général à la base bénéficiant à tous les résidents dijonnais, représentant 27% de la valeur locative moyenne de la commune, alors que la quasi-totalité des grandes villes ont fortement diminué leur abattement historique à des niveaux de 15% (maximum désormais permis par les textes), 10%, voire 5% ou 0% pour certaines d'entre elles. L'abattement général à la base de la Ville de Dijon constitue ainsi l'un des trois plus favorables des 40 grandes villes françaises avec Paris et Villeurbanne ;
- de conserver des abattements pour charges de famille au niveau maximal permis par les textes (20% pour les deux premières personnes à charge et 25% à partir de la troisième). Dijon fait ainsi partie des grandes villes françaises au sein desquelles ces abattements sont les plus favorables.

4- Une préservation de la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement dans une année de forte baisse des dotations d'État

Malgré la stabilité des taux d'imposition et la baisse supplémentaire de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État estimée à ce stade à environ **-576 K€** par rapport au montant perçu en 2017, les équilibres du budget général permettent de maintenir l'épargne brute à un niveau supérieur à 21 M€ sur l'exercice (21,4 M€, contre 21,5M€ au BP 2017).

Pour mémoire, l'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles du chapitre 77) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles du chapitre 67 et hors dépenses imprévues inscrites chapitre 022 n'ayant pas vocation à être « consommées » sur l'exercice).

Au budget primitif 2018, sont également retraitées dans le calcul de l'épargne brute, d'une part la somme de 1,330 M€ prévue au chapitre 014 correspondant au reversement au titre de l'article 55 de la loi SRU, celle-ci constituant une charge exceptionnelle ponctuelle sur l'exercice (bien que non imputée au chapitre 67) et, d'autre part, une hypothèse d'augmentation de l'attribution de compensation versée par Dijon Métropole de 2 M€ au titre du transfert des recettes du stationnement de surface dans le cadre de l'exercice de la compétence correspondante par Dijon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018.

5- La poursuite du désendettement

Dans la continuité de la stratégie menée depuis plusieurs années, le budget primitif 2018 ne comporte aucun nouvel emprunt et le désendettement s'est poursuivi en 2017.

Pour mémoire, l'encours de la dette municipale a ainsi été réduit de 235,7 M€ au 31 décembre 2008 à environ 167,1 M€ prévisionnels au 31 décembre 2017 (170,3 M€ au 31 décembre 2016).

Budget Primitif 2018 - Section de fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

■ Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent pour 2018 à **187 339 250 €**, soit **-0,40 %** par rapport au BP 2017.

■ Dans la continuité des budgets des exercices précédents, **la Ville s'illustre ainsi par une maîtrise volontariste de l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement, mettant en œuvre des démarches d'effort raisonné et partagé**, que ce soit au niveau des frais de personnel, des charges à caractère général ou bien encore des subventions aux associations et aux différents organismes « satellites » de la commune.

Elles se décomposent de la manière suivante :

En millions d'euros (M€)	BP 2018	BP 2017	%
Charges à caractère général	39,720 M€	38,998 M€	+ 1,85%
Charges de personnel	105,514 M€	105,728 M€	-0,20%
Autres charges de gestion courante	31,803 M€	31,111 M€	+ 2,22%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,248 M€	0,278 M€	-10.80%
Charges financières	6,666 M€	7,819 M€	- 14.75%
Charges exceptionnelles	0,313 M€	0,418 M€	-24.94%
Atténuations de produits	3,075 M€	3,585 M€	-14.23%
Dépenses imprévues	0,00 M€	0,150 M€	NS
TOTAL	187,339 M€	188,087 M€	-0,40%

NS : Non significatif

1- Charges à caractère général (chapitre 011)

■ Elles s'établissent à **39 720 263 €** au budget primitif 2018, après **38 998 289 €** au budget primitif 2017, soit une augmentation de **+ 1,85 %**.

■ Cette évolution d'une année sur l'autre s'explique principalement par le lancement de la démarche de la nouvelle gestion connectée de l'espace public pour un coût de fonctionnement de 1,735 M€ en 2018, projet d'envergure qui permettra à la Ville de Dijon de devenir « ville intelligente de deuxième génération ». Ces crédits seront utilisés (articles 611 et 6156) pour les frais de fonctionnement du poste de commandement centralisé, les frais de maintenance de la vidéoprotection, des journaux d'information, ainsi que d'une partie de l'éclairage public communal, des systèmes de géolocalisation et radiocommunication. Ces dépenses se substituent pour partie à des dépenses existantes.

Les principaux facteurs d'évolution du chapitre 011 entre le BP 2017 et le BP 2018, hors gestion connectée de l'espace public, sont les suivants :

1.1. L'évolution des consommations énergétiques et de fluides

■ A périmètre constant par rapport aux années précédentes, hors consommations liées à l'éclairage public demeurées communales, les consommations d'électricité et de gaz sont ainsi attendues à hauteur de 3,801 M€ (après 3,304 M€ au BP 2017 et 4,200 M€ au BP 2016).

Cette augmentation de + 497K€ tient compte de la consommation prévisionnelle 2017 pour laquelle un réajustement de l'indice PEG Nord (Point d'Echange Gaz en zone Nord) a été réalisé en fonction des indices réels constatés sur les 12 derniers mois et à laquelle s'ajoute une hausse de +2 à +4 % du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité) et de la TICGN (Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel) . Dans le même temps, la Ville poursuit les actions volontaristes engagées depuis plusieurs années, en vue de réduire ses consommations, parmi lesquelles :

- la rénovation des installations thermiques du patrimoine pour une meilleure efficacité énergétique ;
- la deuxième année du contrat de performance énergétique sur les installations de chauffage-ventilation-climatisation ;
- le raccordement de bâtiments municipaux aux réseaux de chaleur urbains de Dijon Métropole (voir ci-après) ;
- l'engagement de la rénovation énergétique et de l'isolation thermique de plusieurs bâtiments municipaux ;
- la conduite d'une stratégie d'achat dynamique sur les marchés dérégulés, menée depuis 2014-2016 sur l'achat de gaz et, depuis 2015, sur l'électricité.

■ Les charges afférentes au chauffage urbain (article 60613) représentent 1,512M€, après 1,230 M€ au BP 2017 (+ 282 K€) et 1,372 M€ au BP 2016, traduisant ainsi le raccordement progressif de différents sites municipaux aux réseaux de chaleur de Dijon Métropole fin 2017 (groupe scolaire Joséphine Baker, la crèche Tivoli, et le Musée de la vie Bourguignonne) et en 2018 (notamment le Planétarium, la Grande Orangerie, le groupe scolaire Chevreur et le site de Dumay).

Une attention particulière est accordée par la Ville à la maîtrise des consommations en la matière. En effet, dans le cadre du marché de performance énergétique conclu avec la société Dalkia France et entré en vigueur en 2017, les sites municipaux raccordés aux réseaux de chaleur sont désormais soumis à intéressement, et bénéficient donc davantage de diminution de leurs consommations, ce qui n'était pas le cas dans le cadre du précédent contrat.

■ À l'inverse, et corrélativement, les crédits de consommation de fioul poursuivent leur forte baisse entamée depuis plusieurs exercices : 60 K€ seulement sont ainsi prévus au BP 2018, poursuivant ainsi la diminution entamée depuis plusieurs années.

Historique récent des consommations de fioul

<i>En K€ (milliers d'euros)</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Crédits inscrits au budget primitif	710 K€	275 K€	171,8 K€	95 K€	60K€

■ Les achats de carburants (article 60622) pour l'ensemble du parc de véhicules municipaux (entretien des espaces verts etc.) sont prévus à hauteur de 460 K€, à l'identique du BP 2017, contre 540 K€ au BP 2016. Cette estimation tient compte de la consommation prévisionnelle 2017, légèrement revalorisée suite à la remontée des cours du pétrole amorcé en fin d'année 2017, et qui semblerait se poursuivre en 2018.

■ Enfin, les dépenses prévisionnelles liées à la consommation d'eau (article 60611) s'élèvent à 1,303 M€, en hausse de 41K€ par rapport aux 1,262 M€ du BP 2017. Cette augmentation s'explique principalement par le fait qu'une partie des factures 2017 s'imputera sur 2018 suite au passage du budget de la Ville en nomenclature M57, ce qui ne permet pas le rattachement de ces dépenses à l'exercice 2017.

1.2. Malgré une fréquentation toujours soutenue, tant des restaurants scolaires que du restaurant du personnel, les dépenses d'alimentation sont contenues à hauteur de 3,093 M€, après 3,140 M€ en 2017 et 3,176 M€ en 2016.

1.3. De nombreux postes de dépenses courantes en diminution ou en stabilité mais également des éléments de hausse avec un effort de rationalisation constant de la Ville sur ses frais de gestion « quotidiens ».

■ Les frais de publicité, publications et relations publiques (comptes 623), incluant également les fêtes et cérémonies, poursuivent leur diminution régulière, avec une baisse de - 70K€, soit - 5%, par rapport au BP 2017.

■ Malgré la hausse du prix du timbre, les frais d'affranchissement sont prévus à hauteur de 340,6 K€, contre 371 K€ au BP 2017, en raison des efforts réalisés par la Ville pour diminuer le volume d'envois par courrier et privilégier les envois dématérialisés.

■ Les dépenses d'habillement et vêtements de travail sont en forte baisse de -105,1K€ du fait de la

dotation en nouveaux équipements intervenue sur l'exercice 2017.

■ La reprise du centre social et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Balzac par la Ville à compter du 1^{er} septembre 2017 (compte 62873) et le transfert de la compétence « stationnement de surface » à Dijon Métropole (compte 62876), ont eu pour conséquence la suppression des dépenses afférentes au budget 2018. (Pour mémoire 655K€ au total au BP 2017).

■ Les frais de transports de biens (compte 6241) sont, quant à eux, en augmentation par rapport à 2017, à hauteur de 314,7 K€, soit +158,5K€, mais cette hausse sera ponctuelle car elle est liée au réaménagement de la salle des statues de la galerie du 18^{ème} du Musée des Beaux-Arts à l'automne 2018 avant la réouverture du musée en 2019.

■ Les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) progressent de 892K€ par rapport à 2017 soit +114K€, suite à l'augmentation du nombre des sites délégués à des prestataires.

■ Les frais de déplacements, missions et réceptions (comptes 625) augmentent de 24K€ par rapport au BP 2017, avec la tenue en 2018 d'un nouvel événement sur le thème de la Vigne en lien avec le classement UNESCO (à périmètre constant, ces dépenses sont stables).

1.4. En parallèle de la maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel, la Ville attache également une importance particulière à la maîtrise des coûts relatifs aux achats de prestations de services.

Le cumul des principaux postes d'achats de prestations de services (cumul des comptes 61 et 604) s'élève ainsi à 19,910 M€ contre 19,720 M€ au BP 2017, soit une évolution particulièrement maîtrisée si l'on tient compte de l'introduction dans le BP 2018 des dépenses de fonctionnement liées au projet gestion connectée de l'espace public (+1 M€ par rapport au BP 2017). La Ville poursuit donc ses efforts d'optimisation budgétaire, ce qui lui permet de contenir ces postes de dépense.

1.5. Par ailleurs, dans ce contexte budgétaire contraint, et en complément des structures gérées en régie municipale, la Ville conserve un niveau élevé de soutien aux prestataires privés gestionnaires d'établissements de la petite enfance, afin de garantir un niveau d'offre, c'est-à-dire un nombre de places en établissements de la petite enfance, le plus élevé possible sur le territoire de la commune.

En cumul, les charges afférentes aux achats de places auprès de partenaires privés, ainsi que les contributions aux délégataires de service public des crèches et multi-accueils Junot, Roosevelt et Le Tempo, s'élèvent à 2,606 M€, soit un niveau similaire à celui de 2017 (2,608 M€).

2- Charges de personnel (chapitre 012)

■ **Celles-ci s'élèvent à 105 514 060 € au budget primitif 2018, contre 105 727 860 € au BP 2017, soit une diminution de - 0,2 %.**

■ Cette diminution traduit la gestion toujours extrêmement rigoureuse de l'évolution des dépenses de personnels, acquise grâce aux importants efforts effectués par la Ville dans ce domaine depuis plusieurs exercices (non-remplacement de départs en retraite, rationalisation des heures supplémentaires, mutualisation des services, etc.).

■ Elle est également impactée par les conséquences de différentes décisions nationales qui vont agir directement en 2018 sur la maîtrise de la masse salariale :

- Le report d'une année de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations, permettant ainsi une « moindre dépense de personnel » (estimée à **375 K€** pour la Ville) ;

- le rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie à compter du 1^{er} janvier 2018, permettant de générer des économies de l'ordre de **-150 K€ à -300 K€** en année pleine ;

- l'augmentation pour les agents de la contribution CSG de +1,7% à compter du 1^{er} janvier 2018 aura un impact budgétaire neutre pour la collectivité. Afin de préserver le pouvoir d'achat des agents, le Gouvernement prévoit, en effet, la mise en place de deux mesures compensatoires, à savoir :

* la suppression pour les agents, de la contribution salariale exceptionnelle de solidarité (CES) ;

* l'instauration d'une indemnité compensatrice versée par l'employeur aux agents, estimée à environ **650 K€** en année pleine pour la Ville de Dijon. Cependant, l'impact de cette indemnité devrait être neutralisé par une compensation de l'Etat du même ordre de grandeur au travers d'une diminution des cotisations maladie acquittées par les employeurs locaux et hospitaliers de 1,6 point.

■ Cette évolution extrêmement contenue de la masse salariale s'inscrit également dans un contexte local intégrant :

- L'arrivée de 15 nouveaux policiers municipaux permettant d'atteindre dès le budget primitif 2018 les 30 agents supplémentaires souhaités par la Ville de Dijon pour renforcer la tranquillité publique et la sécurité des dijonnais (pour un coût total en année pleine de l'ordre de **1,1 M€**) ;

- L'instauration obligatoire du nouveau régime indemnitaire dit « RIFSEEP » envisagée à ce stade à compter du 1^{er} janvier 2019 et qui aura un impact budgétaire dès 2018 : en effet, sa mise en œuvre nécessitera préalablement de solder l'ancien complément de régime indemnitaire couvrant la période d'octobre 2018 à décembre 2018, soit trois mois (pour un coût de l'ordre de **550 K€**).

- Le souhait de la Ville de Dijon d'assumer pleinement sa responsabilité sociale en déprécarisant à compter de 2018, près de soixante-dix agents horaires affectés depuis six ans et plus sur des besoins pérennes de la collectivité. Ces agents se verront ainsi proposer des postes à temps complet, ce qui permettra d'améliorer certaines situations sociales fragiles.

Dans le même temps, le Conseil Municipal du 18 décembre 2017 devra délibérer sur la proposition de passer sur des postes à temps complet une trentaine d'agents titulaires travaillant actuellement dans les restaurants scolaires sur des postes à temps non complet.

La lutte contre la précarité constitue l'un des fondements de la politique conduite par la Ville de Dijon en matière de ressources humaines, avec la déprécarisation effective de près de 800 agents depuis 2002 et la mise en place de mesures préventives, notamment dans son processus de recrutement.

3- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont prévues à hauteur de 31 802 797 € pour 2018, après 31 110 832 € au BP 2017, soit une progression de +2,2 %.

■ Cette augmentation significative s'explique principalement par deux facteurs concomitants :

- Le passage en nomenclature M57 du budget de la Ville à compter de 2018 a une incidence sur le versement des soldes des subventions accordées en 2017 aux différentes associations. En effet, les années précédentes, les associations justifiaient leurs dépenses en début d'année N+1, ce qui déclenchait le versement du solde de leur subvention de l'année N. Bien que versées en N+1, ces soldes de subvention étaient rattachés sur l'année N. Avec le changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2018, aucun rattachement ne pourra être réalisé. De ce fait, le budget 2018 augmente ainsi mécaniquement de + 473,1K€ ;

- une augmentation de certaines participations avec l'extension des missions demandées à différents organismes, notamment la Mission Locale (+37,6 K€) qui prendra en charge en année pleine la bourse aux permis de conduire dans le cadre de la plateforme Mobilité, la SDAT ACOR Centre-Ville (+88 K€) pour l'extension des missions aux samedis, la Caisse des écoles (+ 76 K€) pour la gestion intégrale du Programme de Réussite Educative (PRE).

■ A périmètre constant, l'année budgétaire 2018, tout comme l'année 2017, sera marquée par la stabilité du soutien de la Ville à ces différents organismes, et particulièrement aux associations.

Comme les années précédentes, chaque demande de subvention sera examinée au cas par cas, tenant compte notamment de la situation financière de chaque association ainsi que de critères d'instruction objectifs et adaptés à chaque secteur municipal d'intervention (sports, action culturelle etc.).

■ Parmi les principales subventions accordées par la Ville, les évolutions significatives à relever en 2018 sont les suivantes :

- La subvention de fonctionnement attribuée à la Régie personnalisée de l'Opéra de Dijon est fixée à hauteur de 6 670 000 €, soit un montant constant par rapport à 2017.

- L'augmentation de la subvention de fonctionnement attribuée à la Régie personnalisée de la Vapeur (700K€ soit +40K€ par rapport à 2017), est destinée à couvrir les actions liées à l'inauguration du

nouvel équipement et le remboursement de l'annuité de l'emprunt à taux zéro contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

- La subvention de fonctionnement attribuée par la Ville au Centre Communal d'Action Sociale est réduite de - 440,6 K€ par rapport au budget primitif 2017 (7 011 575 € contre 7 452 125 €), cette évolution s'expliquant, pour l'essentiel, par la poursuite des efforts de gestion conduits par l'établissement, ainsi que par la mise en œuvre, au cours de l'année 2017, des transferts de gestion de l'Accueil de loisirs Balzac vers la Ville et du centre Social Balzac vers la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture. À cette subvention de fonctionnement s'ajoutent également 25 000 €¹ au titre de la compensation par la Ville des décisions prises par la commission des impayés.

- La participation à l'Établissement Public Communal d'Accueil de Personnes Âgées (EPCAPA) s'établira en 2018 à 185 K€, après 370 K€ en 2017, soit une diminution de - 185 K€. Il est rappelé que cette subvention d'équilibre, attribuée depuis 2012, avait initialement pour objectif, dans le cadre de la création de l'établissement public, et compte tenu de la faiblesse des dotations départementales, de permettre la maîtrise de l'évolution des tarifs pratiqués. Cette subvention a donc vocation à disparaître progressivement, les dotations départementales devant faire l'objet d'un rattrapage pour ramener l'établissement dans la moyenne départementale.

- La participation à la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des centres sociaux est en diminution de - 100 K€ par rapport au BP 2017. Le montant prévu en 2018 s'élève ainsi à 560 K€, après 660 K€ au budget primitif 2017, compte-tenu notamment de la reprise par la Ville de la gestion directe du centre social Le Tempo depuis le mois de septembre 2016.

■ Enfin, la participation aux structures de quartiers est en progression de + 1,029M€ par rapport au BP 2017, dont +750K€ pour l'exercice 2018 et + 279K€ au titre du solde des participations de l'exercice 2017 non rattachées du fait de la mise en place de la nomenclature M57. Le montant de 2018 s'établit donc à 3,679 M€.

Cette évolution constitue la traduction budgétaire de la poursuite de la mise en œuvre du schéma de développement des structures de quartier examiné à l'occasion du conseil municipal du 28 septembre 2015.

Sur l'année 2017, ce processus s'est notamment traduit par le changement de mode de gestion du centre social Balzac, avec un effet budgétaire en année pleine pour la première fois à compter de 2018. En effet, auparavant géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS), ce centre social fonctionne désormais en gestion associative par le biais d'une subvention municipale, compensée en parallèle par des diminutions de charges à caractère général et de personnel, ainsi que par la réduction de la subvention de la Ville au CCAS.

4- Les frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586) sont inscrits à hauteur de 247 780 € contre 277 780€ au BP 2017.

Cette diminution est liée à des mouvements de personnel qui sont intervenus en 2017, certains agents ne faisant plus partie du personnel affectés aux groupes d'élus.

5- Les charges financières (chapitre 66) sont attendues à hauteur de 6 666 000 €, contre 7 819 500 € au BP 2017.

La Ville devrait continuer à bénéficier en 2018 du niveau particulièrement faible des taux d'intérêt permettant de réduire l'inscription budgétaire de - 1,154 M€ par rapport au BP 2017.

6- Les atténuations de produits (chapitre 014) sont estimées à 3 074 950 € en 2018, contre 3 585 000 € au budget primitif 2017.

■ Par arrêté du 28 mars 2017, la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté a fixé à 1 329 950 €, le prélèvement sur les ressources fiscales de la Ville effectué au bénéfice de Dijon Métropole en sa qualité de délégataire des aides à la pierre.

Cet arrêté a été pris sur le fondement de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, en considérant que la Ville ne respectait pas le pourcentage de logements sociaux prévu par la loi, alors que le décret d'application paru en mai 2017, confirme l'exemption dont elle a bénéficié jusqu'à présent

en sa qualité de bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Quand bien même la Ville n'aurait donc pas dû subir ce prélèvement, et en sera à nouveau dispensée à compter de 2018, il convient de tenir compte de l'arrêté préfectoral et de prévoir au BP 2018 les crédits qui permettent de régulariser budgétairement le prélèvement opéré au titre de 2017.

■ Par ailleurs, malgré la stabilisation en 2017, à hauteur de 1 milliard d'euros, du volume du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le prélèvement de la Ville de Dijon devrait connaître l'an prochain une nouvelle forte hausse dont l'ampleur exacte est impossible à évaluer à ce jour. Au stade de l'adoption du budget primitif 2018, le montant de la participation de la commune 2018 est anticipé à hauteur de 1,510 M€, soit 10% de plus que le montant effectivement versé en 2017.

Il est rappelé, à ce titre, que le montant final de la contribution 2017 de la Ville de Dijon ne sera connu qu'au printemps prochain. Il dépendra, entre autres :

- du mode de répartition du prélèvement entre Dijon Métropole et les 24 communes membres qui sera retenu par le conseil métropolitain avant l'été, ce dernier ayant systématiquement retenu le mode de répartition dit de droit commun depuis 2012 ;
- des décisions à intervenir en loi de Finances pour 2018.

■ Enfin, 235 K€ sont également prévus, au chapitre 014 au titre des dégrèvements accordés, notamment en matière de taxe d'habitation sur les logements vacants.

7- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 313 400 €, contre 417 511 € au budget primitif 2017.

Ces crédits comprennent en particulier :

- un crédit de 148 000 € destiné aux bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur, identique au BP 2017 ;
- un crédit provisionnel de 100 000 € destiné à procéder à d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs ;
- une compensation de 25 000 € au Centre communal d'action sociale (CCAS) des décisions prises par la commission des impayés ;
- le reliquat étant destiné à pallier d'éventuels besoins à intervenir au cours de l'exercice sur ce chapitre comptable « spécifique ».

8- Enfin, aucun crédit pour dépenses imprévues (chapitre 022) n'est inscrit au budget primitif 2018 car ce chapitre est désormais réservé aux enveloppes d'Autorisation d'Engagement dans la nomenclature M57.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

■ Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent, pour 2018, à **205 303 100 €**, soit une diminution de **- 1,04 %** par rapport au budget primitif 2017.

■ Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

En M €	BP 2018	BP 2017	%
Produits des services et du domaine	12,204 M€	12,460 M€	-2,05%
Impôts et taxes	151,130 M€	153,960 M€	-1,84%
Dotations et participations	39,398 M€	38,500 M€	+2,33%
Autres produits de gestion courante	1,836 M€	1,849 M€	-0,70%
Produits financiers	0,263 M€	0,268 M€	-1,87%
Produits exceptionnels	0,183 M€	0,126 M€	+45,24%
Atténuations de charges	0,289 M€	0,302 M€	-4,30%
TOTAL	205,303 M€	207,465 M€	-1,04%

(2) NS : Non significatif

1- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont anticipés à 151 129 589 € au budget primitif 2018, contre 153 960 201 € au budget primitif 2017, soit une évolution de -1,84 %.

Les principales évolutions du chapitre 73 sont récapitulées ci-après.

1.1. Le produit des contributions directes (taxes foncières et taxe d'habitation) est attendu à hauteur de 110,912 M€, contre 109,307 M€ au BP 2017.

■ Ce produit fiscal prévisionnel est construit à partir des principales hypothèses suivantes :

- une **stabilité des taux d'imposition** par rapport à 2017, **traduction d'une stratégie fiscale plus pragmatique et plus réactive, adaptée au nouveau contexte budgétaire** et conforme à l'orientation qui avait été annoncée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires ;
- une évolution des bases relativement modérée par rapport à 2017, décomposée dans le tableau ci-après.

Catégories	Bases 2017 définitives (*)	Bases 2018 prévisionnelles <i>Hypothèses retenues par la Ville</i>	Évolution 2017/2018
Taxe d'habitation (TH) <i>dont taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV)</i>	196 115 356 €	198 368 344 €	+ 1,45%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	212 865 861 €	215 320 337 €	+ 1,15%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	373 160 €	358 047 €	- 4,05%

(*) Données transmises par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP à l'automne 2017

■ Il est précisé que ces prévisions 2018 :

- ont été effectuées par les services de la Ville, la Direction générale des Finances publiques n'étant pas en mesure de transmettre des simulations précises avant mars 2018 au plus tôt, dans le cadre de la traditionnelle transmission de l'état fiscal 1259 ;
- ont été établies à partir d'une hypothèse d'évolution physique des bases de + 0,5% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, et de - 3,5% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

- ont été construites sur la base d'une actualisation légale des valeurs locatives de +1%
- donneront lieu à une ventilation du produit de la taxe d'habitation entre ce qui sera effectivement supporté par les contribuables et ce qui sera pris en charge par l'Etat dans le cadre de la suppression progressive de cet impôt qui devrait, à terme, concerner environ 80% des contribuables..

Enfin, il est également précisé que le budget primitif 2018 n'intègre aucune prévision de rôles supplémentaires, le produit de ces derniers étant par définition irréguliers et aléatoires selon les exercices.

1.2. Les contributions de Dijon Métropole s'élèvent à 29 406 573 € au budget primitif 2018, et se décomposent comme suit :

■ **L'attribution de compensation provisoire** pour 2018 s'élève à **22 087 318 €**, conformément au rapport définitif du 9 octobre 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé fin 2017 par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Dijon Métropole.

Ce montant, en baisse de - 1,069 M€ par rapport au montant inscrit au budget 2017 de 23 156 342 €, résulte de la prise en compte des résultats de l'évaluation des charges transférées en 2017 à Dijon Métropole (Service commun de la Direction générale des services, promotion du tourisme, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) mais cette évaluation s'avère toutefois **provisoire** au stade du budget primitif 2018.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2018 Dijon Métropole devra prendre en charge directement la gestion, de la compétence « stationnement en surface », ainsi que la perception des recettes correspondantes (redevances d'occupation du domaine public de paiement spontané du stationnement, ainsi que le forfait de post-stationnement, pour mémoire 3,1 M€ inscrits au Budget primitif 2017)

Dans ce contexte de transfert de compétence, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder, dans le courant de l'année 2018, à l'élaboration d'un rapport d'évaluation des charges et produits transférés par la Ville de Dijon.

Suite à l'adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné et approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 24 communes-membres de l'agglomération, dans les conditions définies notamment par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

Une fois ce rapport approuvé, le montant définitif de l'attribution de compensation 2018 à percevoir par la Ville sera connu et pourra être pris en compte dans les documents budgétaires municipaux.

■ **La dotation de solidarité communautaire (DSC)** est, quant à elle, fixée à **7 319 255 €**, soit un montant stable par rapport au BP 2017, conformément aux dispositions qui devraient être adoptées par le conseil métropolitain lors de sa prochaine réunion du 21 décembre 2017.

1.3. Concernant les autres produits fiscaux, les principales évolutions par rapport au budget primitif 2017 sont les suivantes :

■ **Les droits de mutation** sont anticipés à hauteur de 5,8 M€, soit une hausse de +7,41% par rapport au produit inscrit au budget primitif 2017. Cette prévision tient compte de l'évolution du marché immobilier, tant au niveau national qu'à Dijon et dans son agglomération.

■ **Le produit de la taxe sur l'électricité** est prévu à 2,6 M€, soit un montant stable par rapport au budget primitif 2017.

■ **Les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** sont estimées à hauteur de 780 K€ en 2018 soit une stabilité par rapport au BP 2017. Il est rappelé que le produit de cette taxe a plutôt vocation à diminuer dans le temps, au fur et à mesure de la diminution de son assiette (dispositifs publicitaires, enseignes et pré enseignes).

■ **La diminution du chapitre 73 s'explique principalement par 2 facteurs :**

- la mise en place de la taxe de séjour intercommunale, instituée par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2016, qui a eu pour conséquence de supprimer la perception par la

Ville des produits de la taxe de séjour communale à compter du 1^{er} janvier 2017. L'année 2017 a constitué, dans ce contexte transitoire, le dernier exercice de perception par la Ville de Dijon de cette taxe (pour mémoire 800K€ inscrits au Budget Primitif 2017).

- le transfert à compter du 1^{er} janvier 2018 de la compétence « stationnement en surface » à Dijon Métropole, ainsi que la perception des recettes correspondantes (redevances d'occupation du domaine public de paiement spontané du stationnement, ainsi que le forfait de post-stationnement, pour mémoire 3,1 M€ inscrits au Budget primitif 2017)

2- Les dotations et participations (chapitre 74) sont prévues pour 2018 à hauteur de 39 398 690 €, en augmentation de + 2,33% par rapport au BP 2017.

Les principaux facteurs de cette hausse entre 2017 et 2018 sont listés ci-après.

2.1. Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

■ Composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation nationale de péréquation (DNP), la DGF est estimée, au jour de l'élaboration du budget, à 23,810 M€, soit une diminution supplémentaire de - 357,45 K€ par rapport au montant perçu en 2017.

Dans le détail, cette prévision repose sur les hypothèses suivantes :

■ **La dotation forfaitaire** est prévue au stade du budget primitif à hauteur de **20,8 M€**, soit une baisse de - 576 K€ par rapport au montant perçu en 2017 (21,176 M€).

Cette nouvelle diminution est la traduction de la participation de la Ville à l'effort de redressement des finances publiques aux côtés des autres collectivités territoriales. Cette hypothèse est construite sur la base du projet de loi de finances initial pour 2018, lequel prévoit, malgré la stabilité de l'enveloppe nationale, une baisse du fait du mécanisme de l'écrêtement péréqué.

Il est précisé que ces estimations sont prudentes et susceptibles d'évoluer en fonction des derniers ajustements qui seront opérés par le Parlement d'ici le vote final de la loi de finances à la fin de l'année 2017.

■ **La dotation de solidarité urbaine (DSU)**, après plusieurs années de stabilité, est attendue une nouvelle fois en hausse en 2018 à hauteur de **2,650 M€**, après 2,5 M€ prévus en 2017.

■ **La dotation nationale de péréquation**, impossible à estimer précisément à la date d'élaboration du budget primitif, est anticipée à un niveau de 360K€, en baisse par rapport au montant effectivement perçu en 2017.

2.2. Les compensations fiscales

■ Celles-ci sont prévues à hauteur de **3,010 M€**, en forte hausse par rapport au budget primitif 2017 (2,874 M€). Cette évolution favorable masque en réalité deux tendances contraires.

- D'une part, la compensation fiscale au titre des exonérations de taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste, non incluse dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales, devrait connaître une hausse ponctuelle et exceptionnelle en 2018. En effet, l'année 2017 a été marquée par un pic d'exonérations de taxe d'habitation, lesquelles constituent l'assiette de la compensation fiscale versée aux collectivités locales en 2018.

- D'autre part, certaines compensations sont, quant à elles, incluses dans les variables d'ajustement, à la baisse, de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités locales, dont le pourcentage de diminution pourrait varier entre - 20% et - 40% en 2018 en fonction du contenu définitif, non encore connu, de la loi de finances pour 2018 : il s'agit notamment de la dotation unique spécifique, ainsi que des compensations d'exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

■ Dans le détail, les montants prévisionnels inscrits au budget sont les suivants :

Catégorie de compensation fiscale	BP 2017	BP 2018
Dotation unique spécifique (ex-TP/CFE)	175 000 €	85 000 €
Taxes foncières	248 900 €	125 000 €
Taxe d'habitation	2 450 000 €	2 800 000 €
TOTAL	2 873 900 €	3 010 000 €

■ Au stade de l'élaboration du présent rapport et de la maquette budgétaire, la Ville ne disposait pas encore des montants définitifs des compensations fiscales 2018, lesquels devraient être notifiés par l'État en mars/avril 2018 par le biais de l'état fiscal 1259. Les montants inscrits au budget correspondent donc à des estimations réalisées par les services de la Ville.

2.3. Les cofinancements de fonctionnement

■ Ces cofinancements (subventions de fonctionnement reçues de la part de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'État, de la Région, du Département, de Dijon Métropole, ou bien encore de l'Union Européenne etc.) sont attendus en légère hausse à hauteur de 11,396 M€, contre 11,255 M€ au budget primitif 2017.

■ La très large majorité de ces cofinancements (83%, soit 9,5 M€) correspondent aux cofinancements de deux partenaires :

- participations de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or (8,448 M€), essentiellement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse en cours de renégociation (cofinancements dédiés notamment au titre des établissements de la petite enfance, de la ludothèque, des accueils de loisirs extra-scolaires et périscolaires, des structures de quartier, des animations sportives de quartier (ASQ) et d'aides du Fonds d'Accompagnement des Publics et Territoires (FAPT)) ;

- participations de l'État (1,10 M€) qui se répartissent principalement entre le maintien du fonds gouvernemental pour le financement de la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 512,58K€, le versement de 143,6K€ au titre du dispositif des emplois d'avenir, la participation de 233,1K€ pour les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional et 49,8K€ pour le dépôt légal dans les Bibliothèques.

■ Est également intégré le cofinancement de fonctionnement attribué par la Région Bourgogne Franche-Comté, au titre du Conservatoire à Rayonnement Régional attendu à hauteur de 900K€.

■ Les autres cofinancements représentent des volumes plus limités : cofinancements du Département de la Côte d'Or (228,4 K€), les mécénats du concert de rentrée (80K€), participations de différentes autres collectivités/organismes au titre du restaurant du personnel pour 449,7K€ (Villes de Talant, et Quetigny, SICECO, CCAS, Dijon Métropole, etc.), du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (34,8K€).

3- Les produits des services et du domaine (chapitre 70) s'établissent à 12 203 641 €, en évolution de -2,07 % par rapport au BP 2017 (12 460 245 M€).

■ Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants.

- Les redevances et droits d'entrée aux différents équipements sportifs de la Ville (piscines municipales, patinoire et Skate Park) sont estimées à 770 K€, après 913K€ au BP 2017, en baisse de -140K€ en raison de la fermeture en 2018 du bassin d'été de la piscine du Carrousel du fait du démarrage des travaux du futur stade nautique.

- Les crédits budgétaires inscrits aux comptes 70632 (redevances à caractère de loisir) et 7067 (redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement dont la restauration scolaire), lesquels comprennent, entre autres, les redevances des usagers des services périscolaires et extrascolaires, sont prévus à hauteur de 5,375M€, contre 5,447 M€ au BP 2017 pour tenir compte des fréquentations constatées sur le terrain.

- La reprise par la Ville du centre social Balzac à compter du 1^{er} septembre 2017 a supprimé la refacturation au CCAS des repas livrés au centre Social (pour mémoire 81,7K€ au BP 2017).

- La refacturation des dépenses de personnel à Dijon Métropole (compte 70846) correspondant aux personnels mis à disposition par la Ville dans le cadre des mutualisations de services est estimée à 409 K€ pour 2018 en diminution par rapport à 2017 de -31,5K€ en raison de la mobilité d'agents entre

collectivités et du non remplacement sur les postes.

De même, la refacturation de dépenses de personnel à d'autres organismes (compte 70848) comme les Maisons des Jeunes et de la Culture, à la suite du départ en retraite d'agents mis à disposition et non remplacés, est estimée à 424,6K€ soit une diminution de -36,7K€ par rapport à 2017.

■ A noter cependant que certaines recettes sont en progression :

- Les remboursements de frais par des tiers (compte 70878) apparaissent en hausse de +88K€ par rapport à 2017 avec un remboursement prévu d'assurance suite à un sinistre intervenu en 2017 et la réévaluation de certains frais (circuit Prenoix, La Vapeur, etc).

- Les recettes du service de restauration scolaire (imputées au compte 7067) sont estimées à hauteur de 2,935 M€, en augmentation par rapport au BP 2017 (2,919 M€). Cette prévision tient compte de l'évolution du nombre d'enfants accueillis

- La refacturation à Dijon Métropole des dépenses de fonctionnement (compte 70876) s'établit à 1,265 M€ au BP 2018, contre 1,220 M€ au BP 2017. Ces dépenses concernent notamment les remboursements des taxes foncières, l'entretien des véhicules de Dijon Métropole, des accessoires de voiries et des arbres d'alignement.

■ Les autres postes de produits des services ne connaissent pas d'évolution majeure par rapport à 2017 notamment les redevances / droits d'entrée / frais d'inscription aux différents équipements culturels de la Ville (Conservatoire, ateliers d'art plastique, expositions payantes des musées) qui sont estimés à 366 K€, montant identique à 2017. Leur niveau modéré traduit la volonté de la Municipalité d'ouvrir l'accès de ses équipements et services culturels au plus grand nombre, et de maintenir la gratuité sur la plupart de ces équipements (accès aux collections permanentes des musées, bibliothèques).

4- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont attendus à hauteur de 1 836 276 €, contre 1 848 596 € au BP 2017.

Ce chapitre budgétaire inclut essentiellement :

- les loyers versés par les occupants de divers bâtiments (383,5K€), équipements sportifs (289 K€) ou salles propriétés de la Ville de Dijon, dont notamment 370 K€ de loyer acquitté par la Régie personnalisée de l'Opéra et 485 K€ de loyers versés par Dijon Métropole au titre des différents bâtiments municipaux occupés par les services techniques métropolitains ;

- la redevance du délégataire de service public du Parc des Expositions et des Congrès, à hauteur de 260 K€ ;

- la redevance pour occupation du domaine public pour antennes de téléphonie mobile à hauteur de 48,5 K€ ;

5- Les produits financiers (chapitre 76) sont estimés à 262 668 € après 268 668€ au BP 2017

Ce montant comprend exclusivement :

- l'annuité de 258 668,92 €¹ de l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales (...) ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, au titre de la désensibilisation de l'emprunt n°1435251P dit « Helvetix » réalisée par la Ville en 2016 ;

- 4 K€ de dividendes estimés au titre des parts sociales et actions détenues par la Ville (Crédit agricole, Caisse d'épargne, SCIC Habitat Bourgogne SA et Schneider).

6- Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 183 200 € (contre 125 800 € au BP 2017)

Ils se décomposent de la manière suivante :

- 125 K€ en prévision de la vente en 2018 des Certificats d'Economie d'Energie sur la base de 25 Gwh

- 50 K€ d'indemnités d'assurances diverses au titre de sinistres, de remboursements pour accidents du travail et de protection juridique des agents (montant estimé au vu des sinistres connus et du niveau moyen perçu les années précédentes) ;

- 8,2 K€ de cessions de matériaux valorisables issus des services techniques municipaux (ventes de métaux et de bois).

7- Les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 289 000 € (contre 301 700 € au BP 2017)

Elles correspondent essentiellement :

- aux remboursements de la CNRACL pour les agents détachés en dehors de la collectivité ;
- et aux remboursements divers sur salaires à la collectivité (indemnités journalières ou trop perçus par les agents).

Budget Primitif 2018 - Section d'investissement

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

■ Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent pour 2018 à 44 947 180 € et se décomposent de la manière suivante :

En M€	BP 2018	Rappel BP 2017
Dépenses d'équipement directes et indirectes	35,556 M€	32,444 M€
<i>dont immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20 et 21)</i>	<i>8,608 M€</i>	<i>8,723 M€</i>
<i>dont travaux en cours (chapitre 23)</i>	<i>23,743 M€</i>	<i>22,043 M€</i>
<i>dont subventions d'équipement versées (chapitre 204)</i>	<i>3,205 M€</i>	<i>1,678 M€</i>
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	0,050 M€	0,300 M€
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	9,096 M€	9,112 M€
Participations et créances rattachées (chapitre 26)	-	0,063 M€
Immobilisations financières (chapitre 27)	0,245 M€	1,025 M€
Dépenses imprévues (chapitre 020)	-	-
TOTAL	44.947 M€	42,944 M€

1- Dépenses d'équipement

■ **Malgré le contexte budgétaire contraint, les dépenses d'équipement (total des chapitres 20, 21, 23 et 204) représentent 35,556 M€, traduisant le maintien d'un effort d'investissement significatif, en hausse de + 3,112 M€ par rapport à l'an dernier (32,444 M€ au BP 2017)**

■ Les principaux axes de ces dépenses d'équipement pour 2018 s'inscrivent en conformité avec les priorités de l'équipe municipale sur la mandature.

Dans le détail, les principaux investissements de l'exercice 2018 se répartissent de la manière suivante.

1.1. Équipements culturels et rayonnement culturel de la Ville : 17,589 M€

■ En la matière, le budget primitif 2018 est, en premier lieu, marqué par la poursuite des deux projets-phares de la mandature, avec :

- 13,57 M€ au titre de la dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, conformément à l'échéancier ajusté de l'autorisation de programme, ce montant représentant près d'un tiers du programme d'investissement de l'année 2018 ;

- 2,067 M€ au titre des équipements publics de la future Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin avec notamment l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement et les études avant travaux du Centre d'Interprétation Architectural du Patrimoine (CIAP), les études avant travaux ainsi que les restaurations des œuvres de la Chapelle Sainte Croix de Jérusalem et la subvention d'équipement pour la scénographie attribuée en 2017 à l'Association du Pôle Culturel (2^{ème} versement).

■ Le budget primitif 2018 intègre également les investissements suivants en matière culturelle :

- Travaux d'aménagements intérieurs de la bibliothèque innovante de la Nef/centre-ville et acquisitions de mobiliers : 689K€ ;
- Rénovation des sanitaires et loges du Grand Théâtre : 300K€
- Rénovation-extension de La Vapeur : versement du solde du soutien de la Ville de Dijon :177,57 K€
- Investissements divers de modernisation, numérisation, et d'amélioration du service au public dans les bibliothèques municipales : 174 K€ ;
- Réfection des toitures de la Salle Fornier et de l'annexe du Conservatoire : 150 K€ ;
- Acquisitions d'œuvres (afin de procéder à d'éventuels achats d'œuvres par les différents musées municipaux dans l'hypothèse où des opportunités viendraient à se présenter en cours d'exercice) :128 K€
- Aménagements intérieurs du Conservatoire à Rayonnement Régional : 100 K€
- Travaux divers sur les théâtres de la Fontaine d'Ouche (mécanisation des perches, travaux d'étanchéité, remplacement onduteur) et des Grésilles (enrouleur des perches) ainsi que la Ludothèque : 109 K€
- Acquisitions d'instruments de musique au Conservatoire à Rayonnement Régional : 70 K€ ;
- Restaurations d'œuvres des différents musées et des archives municipales : 34 K€ ;

1.2. Aménagement de l'espace public et amélioration du cadre de vie (voirie communale résiduelle et ses accessoires, espaces verts) : 3,726 M€

■ En matière de gestion et d'entretien de l'espace public demeurant de compétence communale, l'année 2018 sera marquée par la réalisation des opérations suivantes :

- 1,3 M€ dédié aux investissements du marché public de conception, réalisation, exploitation et maintenance de la gestion connectée de l'espace public. Cette somme sera notamment consacrée :
 - à la première phase de mise en place des équipements et du réseau du futur poste de commandement centralisé, Dijon métropole participant également à cet investissement au titre de ses compétences ;
 - à la rénovation, la mise en conformité, ainsi qu'au remplacement de diverses installations d'éclairage public demeurées communales ;
 - au renouvellement, ainsi qu'au renforcement des installations de vidéoprotection dans les bâtiments publics ;
 - au gros entretien renouvellement des équipements de sûreté incendie et d'intrusion ;
- 541K€ versés au titre d'un fonds de concours à Dijon Métropole pour les travaux de piétonnisation des rues des Forges, de la Préfecture et de la Sainte Chapelle ;
- 500 K€ pour les études et le commencement des travaux rue de l'Île ainsi que les études pour l'aménagement des cours et du jardin de l'Îlot Sainte Anne/ Tivoli ;
- 414 K€ pour la construction d'un escalier au niveau de l'Avenue Albert 1^{er} et du Jardin des Sciences et pour l'étude de l'aménagement d'une passerelle ainsi que des travaux pour la sécurisation de l'entrée rue Jehan de Marville.
- 360 K€ nécessaires au renouvellement régulier des véhicules et matériels des directions techniques (véhicules et matériels d'entretien des services techniques, dont notamment ceux des espaces verts) ;
- 242 K€ pour le renouvellement d'aires de jeux et travaux sur les bassins dans différents parcs et jardins de la commune ;
- 110 K€ de travaux dans les différents parcs et espaces verts municipaux (plantations, serres,

arrosage automatique) ;

- 100K€ pour le génie civil de la vidéo protection non compris dans la gestion décentralisée de l'espace public ;
- 159 K€ au titre des investissements résiduels en matière de voirie, éclairage public et autres accessoires de voirie demeurant de compétence communale.

1.3. Réussite éducative : de la Petite Enfance à l'adolescence (crèches, haltes-garderies, multi-accueil, écoles maternelles et élémentaires, restauration scolaire, activités extrascolaires et périscolaires) : 3,653 M€

■ Hors investissements de rénovations énergétiques (évoqués précédemment), l'investissement municipal sur les différents équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse sera augmenté en 2018 et il intégrera les principales opérations suivantes :

- une enveloppe de 1,810 M€ destinée à la réalisation de travaux dans différents groupes scolaires, parmi lesquels notamment :
 - les rénovations de classes des groupes scolaires Lallemand, Beaumarchais, Devosges, Victor Hugo ;
 - la rénovation des façades des groupes scolaires Lamartine, Petit Bernard, York et Trémouille ;
 - la rénovation de la toiture-terrasse du groupe scolaire Alsace maternelle ;
 - la poursuite de la réfection des sanitaires dans divers groupes scolaires ;
 - la rénovation du gymnase Château de Pouilly ;
 - la rénovation d'une cour aux groupes scolaires Eiffel et Flammarion
 - la finalisation de la pose des visiophones et d'une alerte attentat dans l'ensemble des établissements scolaires ;
- une enveloppe globale annuelle de 247,6 K€ dédiée à l'acquisition de mobiliers et matériels divers dans les différents groupes scolaires et centres de loisirs ;
- une enveloppe globale annuelle de 86 K€ dédiée aux travaux divers dans les cours d'écoles, de centres de loisirs (espaces verts, aires de jeux etc.), des crèches et haltes garderies ;
- 531 K€ au titre du programme pluriannuel de gros entretien renouvellement de la cuisine centrale (pour 470 K€) et du plan de renouvellement pluriannuel du matériel (pour 61K€) ;
- 400 K€ permettant le début de la rénovation des bâtiments pour la future Maison de la jeunesse et de la culture du quartier Montchapet ;
- 231 K€ destinés à des travaux divers répartis dans les différents restaurants scolaires de la Ville ;
- 150 K€ pour le renouvellement du parc informatique des écoles, afin de favoriser l'apprentissage numérique des élèves ;
- 197 K€ destinés à des travaux sur divers équipements de la petite enfance et l'acquisition de nouveaux mobiliers plus adaptés ;

1.4. Rénovation urbaine, politique d'action foncière, et acquisitions foncières diverses : 2,563 M€

■ Conformément à la politique active conduite par la Ville en faveur de l'habitat aidé, et dans un contexte de maîtrise des crédits d'investissement pour les opérations foncières, la Ville prévoit :

- 1,189 M€ en faveur de l'habitat à loyer modéré, dont :
 - * 852 K€ pour l'opération d'habitat Langres Maupassant proposée au Conseil Municipal du 18 décembre 2017 ;
 - * 250 K€ pour participer au financement des opérations déficitaires, au titre de la décote sociale pour deux opérations pressenties (rue de la Corvée et rue Ledru Rollin) ;
 - * et 87 K€ de subvention d'équipement à Grand Dijon Habitat dans le cadre de l'opération Via Romana (construction de logements à loyer modéré suite à la démolition des deux bâtiments «Stalingrad ») ;
- 924 K€ au titre de la participation de la Ville à l'équilibre de l'opération Arsenal ;
- 200 K€ destinés à pouvoir répondre à d'éventuelles acquisitions d'opportunité en faveur de l'habitat, qui ne nécessiteraient pas de portage foncier de l'EPFL, et hors exercice du droit de préemption

urbain désormais exercé par la Métropole ;

- 130 K€ pour des acquisitions liées à la voirie et à ses abords, afin de permettre une recomposition foncière ou la régularisation d'emprises ;
- 100 K€ pour des acquisitions d'opportunité relatives à des terrains, à vocation d'espaces verts ou de protection environnementale.
- 20 K€ pour la reconquête résidentielle du centre ville.

1.5. Stratégie énergétique et environnementale sur le patrimoine communal : 1,810 M€ ;

■ L'ensemble de ces investissements s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique et de développement durable de la collectivité destinée à maîtriser l'évolution des consommations énergétiques et de fluides, ainsi que des charges de fonctionnement y afférentes, sur la durée de la mandature.

■ Avec ces différents objectifs, le budget 2018 intégrera notamment :

- 530K€ pour la poursuite de la rénovation énergétique du groupe scolaire Beaumarchais, projet engagé en 2017, et faisant l'objet d'un soutien financier important de la part de différents partenaires de la Ville (dont notamment 682 K€ de cofinancement de l'État dans le cadre du Fonds exceptionnel de Soutien à l'Investissement Local, et 375 K€ de prêt à taux zéro de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations) ;
- 685 K€ d'investissements pluriannuels totaux prévus au titre du nouveau marché de performance énergétique, relatif à la maintenance et rénovation des installations thermiques communales, conclu avec la société Dalkia France, laquelle réalisera, dans ce cadre, divers investissements répartis sur de nombreux sites municipaux. Les opérations les plus significatives de cet important plan d'investissement, qui concourra à la réduction des consommations énergétiques, consisteront notamment en :
 - la rénovation de l'échangeur de la sous station du restaurant Dumay (233 K€) ;
 - les travaux d'amélioration de performance énergétique du Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy (217 K€) ;
 - la rénovation et le passage au gaz des chaufferies des ateliers municipaux situés rue de Mayence (156 K€) ;
 - la rénovation des centrales d'air des GS York et Colombière (50 K€) ;
- 379 K€ travaux au titre du « chauffage P3 » correspondants au remplacement et à l'amélioration du matériel des deux marchés d'exploitation de chauffage (Dalkia pour 230 sites et Binet pour une centaine de chaudières murales) ;
- 216 K€ dédiés à des interventions techniques complémentaires sur divers sites.

1.6. Investissements divers sur le patrimoine sportif : 1,477 M€, parmi lesquels figurent les principales opérations suivantes :

- 300 K€ de subvention d'équipement pour l'aménagement et la modernisation des vestiaires du stade de l'Union Sportive du Club Dijonnais ;
- 150 K€ de subvention d'équipement pour les vestiaires du Stade Dijonnais ;
- 147 K€ pour traitement des façades dégradées, portes et pignons des gymnases Masingue et Boisselot ;
- 130 K€ pour la réfection du sol de la salle Sellenet ;
- 100 K€ pour la rénovation de l'accueil et le cloisonnement des vestiaires à la Piscine de la Fontaine d'Ouche ;
- 79 K€ pour la réfection du sol au gymnase Pardé ;
- 75 K€ pour la rénovation de l'accueil du Skate Park ;

- 70 K€ pour la rénovation de l'ascenseur, de la plateforme et des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite du Palais des Sports ;
- 47 K€ destinés à la fin des travaux d'homologation de la pelouse du terrain d'athlétisme du Stade

Épirey ;

- 40 K€ d'installation de balisage sur le Lac Kir ;
- 37 K€ pour le changement en leds de l'éclairage de la salle Jean Masingue ;
- 302 K€ d'investissements divers sur différents équipements sportifs municipaux et d'équipements sportifs.

1.7. Tranquillité, Citoyenneté, vie des quartiers et mairies annexes : 960.8 K€ :

- 360 K€ dédiés, comme chaque année, aux investissements des budgets participatifs des commissions de quartier ;
- 335 K€ sont inscrits au titre des aménagements des mairies annexes Bourroches et Grésilles, de la poursuite de la rénovation de la Maison des Associations ainsi que la réalisation de travaux d'entretien divers des différentes structures de quartiers ;
- 245 K€ dédiés à la sécurisation d'espaces et de sites municipaux, ainsi qu'à des actions de prévention de l'installation illicite des gens du voyage.
- 21 K€ destinés à l'achat de pistolets à impulsion électrique de type « Taser » permettant l'équipement des effectifs renforcés de la Police municipale.

1.8. Mise en valeur du patrimoine : 500 K€ sont également inscrits au titre de l'embellissement du centre-ville suite à la classification des climats de Bourgogne, incluant le cœur historique de Dijon, au patrimoine mondial de l'UNESCO.

■ Cette enveloppe intègre notamment les différentes actions suivantes :

- 270 K€ d'investissements dédiés à l'embellissement des façades et de l'éclairage des bâtiments de la rue de la Liberté ;
- 100 K€ pour la mise en valeur du pilier Saint Pierre ;
- 100 K€ pour des travaux de réparation de bâtiments classés notamment le pilier de Saint Philibert;
- 30 K€ de travaux divers de protection des murs, grilles et portes du secteur sauvegardé, ainsi que de mise en valeur des portes du centre historique.

1.9. Commerce et attractivité : 227 K€, décomposés de la façon suivante :

- 147 K€ pour la fin de la modernisation des Halles centrales (rénovation des sanitaires et travaux divers) ;
- 80 K€ de subvention aux commerçants dans le cadre de l'opération FISAC « centre-ville » (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) ;

■ Enfin, les crédits non détaillés dans la liste ci-dessus correspondent essentiellement à des crédits d'investissement divers au titre de l'entretien régulier du patrimoine municipal, ainsi qu'à des « provisions » pour travaux divers qui seraient nécessaires en urgence en cours d'exercice.

2- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

■ Leur montant atteint 9,097 M€, après 9,112 M€ au BP 2017.

■ Cette somme intègre essentiellement l'amortissement de la dette à hauteur de 9,028 M€, après 9,044 M€, hors remboursements anticipés, au budget primitif 2017.

■ Dans un contexte où aucune souscription d'emprunts nouveaux n'est prévue au budget primitif 2018, **la poursuite du désendettement est ainsi garantie sur l'exercice 2018.**

■ Outre les crédits nécessaires à l'amortissement de la dette bancaire « classique », le chapitre 16

comprend également :

- 46 700 € au titre de la cinquième échéance des versements relatifs à l'acquisition sur Dijon Métropole des quatre kiosques situés place de la République, place Darcy et Esplanade Erasme ;
- 6 650 € de rente viagère (12, rue Edmé Verniquet) ;
- 15 000 € au titre des dépôts et cautionnement reçus (contrepartie identique en recettes).

3- 50 K€ sont inscrits au chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves)

Ces crédits sont destinés à pouvoir faire face à d'éventuels reversements de taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement, taxe locale d'équipement ou versement pour dépassement du plafond légal de densité) devant intervenir en cours d'exercice. De tels reversements sont susceptibles d'intervenir en cas de décisions de justice favorables aux redevables, ou bien en cas d'erreurs des services de l'État dans le calcul de l'imposition.

4- Aucun crédit n'est prévu au chapitre 26 suite au dernier versement en 2017 de la contribution de la Ville dans le cadre de l'augmentation du capital de la SPLAAD décidée en 2013 (contribution totale de 250K€ réalisée sur une durée de quatre ans).

5- Enfin, le chapitre 27 (autres immobilisations financières) intègre, à hauteur de 240 K€, l'avance de trésorerie annuelle consentie à la Caisse des Écoles Publiques de Dijon (même somme prévue en recettes) ;

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2018 à **26 983 330 €**. Leur répartition par chapitres est décrite dans le tableau ci-après.

En M €	BP 2018	Rappel BP 2017
Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	14,200 M€	7,500 M€
Subventions d'investissement (chapitre 13)	7,673 M€	5,649 M€
Produit des cessions (chapitre 024)	4,850 M€	4,657 M€
Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	0,015 M€	5,515 M€
Immobilisations financières (chapitre 27)	0,240 M€	0,240 M€
Autres chapitres	0,005 M€	0,005 M€
TOTAL	26,983 M€	23,566 M€

1- Les dotations et fonds propres (chapitre 10) s'établissent à 14 200 000€, contre 7 500 000 € au budget primitif 2017, et se composent des éléments suivants :

■ Le deuxième versement de la réduction de la dotation du Crédit Municipal est intégrée au budget à hauteur de **11 M€**. Cette somme fait suite aux 30 M€ encaissés sur l'exercice 2014. Pour mémoire, cette réduction avait été autorisée en 2014 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACP - R) de la Banque de France.

■ Compte-tenu du niveau de dépenses éligibles effectuées sur l'exercice N-1 (2017), le produit du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est estimé, à ce stade, à hauteur de **3,2 M€** après 2,730 M€ effectivement perçus en 2017.

2- Les subventions d'investissement (chapitre 13) atteignent 7 673 330 €, contre 5 648 773 € au BP 2017, en rappelant évidemment que seuls les cofinancements sur lesquels la Ville dispose d'une visibilité et d'une certitude suffisantes quant à l'engagement du partenaire sont intégrées à la

construction du budget primitif.

Cette hausse s'explique essentiellement par les importants cofinancements de la part de plusieurs partenaires au titre de la dernière tranche de rénovation du Musée des Beaux-Arts, pour un montant cumulé de 5,526 M€, réparti de la manière suivante :

- subvention de l'État à hauteur de 2,910 M€ ;
- soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 1,450 M€ ;
- fonds de concours de Dijon Métropole à hauteur de 1,166 M€ ;

Ces sommes correspondent aux montants attendus au titre de l'exercice 2018, et non à la totalité des cofinancements qui seront versés au cours de la période de réalisation du projet (8 M€ au total prévus pour l'État et 4 M€ pour la Région de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de projets État-Région, 5,333 M€ de la part de Dijon Métropole et 800 K€ de la part de la Lyonnaise des Eaux France).

Le Département de Côte d'Or n'a, quant à lui, donné à ce jour aucune suite à la demande de subvention de la Ville.

Les cofinancements, hors opération de rénovation du Musée des Beaux-Arts se répartissent de la manière suivante entre les différents partenaires :

- 1,046 M€ attendus de la part de l'État au titre de différents projets (cofinancements notamment au titre du FSIL - Fonds de soutien à l'investissement local dont la rénovation énergétique du GS Beaumarchais, au titre du FISAC centre-ville, de la dotation globale décentralisée pour le projet de bibliothèque innovante et pour les numérisations des bibliothèques, au titre des rénovations des monuments historiques (pilier St Pierre, pilier St Philibert) et de différents investissements culturels (Musée des Beaux Arts hors dernière tranche de rénovation notamment) ;
- 545,3 K€ attendus de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre de la Vente en l'Etat futur d'achèvement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et de divers projets sportifs, culturels, ou d'investissements portés par les conseils de quartier ;
- 313,7 K€ attendus du Département de la Côte d'Or, dont notamment 257,5 K€ au titre de la rénovation thermique et des bâtiments de divers équipements sportifs, ainsi que le solde de cofinancements accordés en 2017 ;
- 66,7 K€ attendus de la part de Dijon Métropole, correspondant au solde du fonds de concours au titre de l'aménagement des ateliers d'artistes au sein de Halle 038 de l'écoquartier Heudelet ;
- 175,8 K€ de cofinancements d'autres partenaires, et en particulier de la Caisse d'Allocations Familiales (au titre, notamment, des investissements nécessaires à l'amélioration des différents multi-accueils et relais d'assistantes maternelles de la ville).

3- Les produits de cessions d'immobilisations (chapitre 024) sont prévus à hauteur de 4,850 M€, après 4,657 M€ au budget primitif 2017.

Ces produits de cession s'inscrivent dans la continuité de la stratégie de gestion active du patrimoine municipal menée depuis plusieurs années, et se décomposent de la façon suivante :

- 2,050 M€ pour la cession de l'ensemble immobilier situé rue Chancelier de l'Hospital, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2016 ;
- 2,150 M€ au titre de la cession de l'ensemble immobilier situé 7 rue du Docteur Chaussier, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2017 ;
- 650 K€ hors taxes au titre de la cession à la Société Civile de Construction Vente (SCCV) «Murano » du terrain libre d'occupation situé rue Auguste Frémiet, 2-4 bis rue Sadi Carnot et rue Louis Viardot ;

4- Le produit des autres immobilisations financières (chapitre 27) est attendu à hauteur de 240 K€, montant identique au budget primitif 2017.

Ce crédit correspond au remboursement par la Caisse des Écoles Publiques de Dijon de l'avance de trésorerie maximale accordée par la Ville (somme également budgétée en dépenses).

5- Enfin, **les emprunts et dettes (chapitre 16) s'élèvent à 15K€.**

Ces 15 K€ correspondent à des recettes de dépôts et cautionnements reçus (contrepartie de la dépense également inscrite au chapitre 16).

Aucun emprunt d'équilibre n'ayant été inscrit sur le budget 2018, les dépenses d'équipement sont donc financées intégralement par le biais de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement et les ressources propres diverses de la section d'investissement (cofinancements, FCTVA etc.).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter le budget primitif de l'exercice 2018 pour le budget principal, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement ;

2 - me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;

3 - m'autoriser à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 45

Contre : 6

Abstentions : 6